
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020, À 19H00
TENU À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de siège en séance ordinaire ce 8 avril 2020 par voie vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : directrice générale adjointe madame Renée Lance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 11 mars et du 16 mars 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Suspension des intérêts en cette période de pandémie
 - 4.2 Renouvellement de la police d'assurance MMQP-04-084060
 - 4.3 Adhésion 2020-2021 – Chambre de commerce du Pontiac
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Adoption du rapport annuel pour l'année 2 – schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.2 Achat d'une génératrice pour le bureau coordonnateur en cas de sinistre
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Plan d'ingénierie pour la fondation du garage
 - 6.2 Autorisation pour les travaux de réfection de trottoirs 2020
 - 6.3 Remplacement de bottes de travail pour l'employé 200-003
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Réduction temporaire des effectifs à la collecte des matières résiduelles
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Protocole d'entente – Partage d'une ressource dédiée au loisir municipal
11. FINANCES
 - 11.1 Lecture et adoption — comptes fournisseurs de mars 2020
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 12.1 Demande de dons
 - 12.1.1 Bourses Pontiac
 - 12.1.2 Académie des retraités de l'Outaouais
 - 12.1.3 CSHBO – Adulte
 - 12.1.4 Mont d'or
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
14. CORRESPONDANCE
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée. Compte tenu de la situation de pandémie, la séance sera tenue à huis clos faisant en sorte que la période de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne sera pas possible.

1.1 AUTORISATION DU CONSEIL PAR VIDÉOCONFÉRENCE

2020-04-078

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 388-2020 et 418-2020 ont prolongés cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

En conséquence, il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-079

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

10.2 Village en Fête
15.1 CNESST

[CHRISTINE FRANCOEUR]

15.2 Entretien des lumières de rues

[GAÉTAN GRAVELINE]

4.4 Abrogation de la résolution 2020-04-055 et Nomination du comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur général / secrétaire trésorier

[PIERRE VAILLANCOURT]

15.3 Plan de sécurité civile

15.4 Collecte des encombrants

[DEBBIE LAPORTE]

16.1 Table des Aînés du Pontiac – Don de 1 500 \$ à Bouffe Pontiac

- 10.3 Arbre commémoratif au parc Centenaire – En mémoire de Karine Marion
- 10.4 Abrogation de la Résolution 2020-04-068
[LISE A. ROMAIN]
- 1.1 Autorisation du conseil par vidéoconférence
- 4.5 Entériner les décisions prises par le maire et la directrice générale adjointe
- 16.2 Fermeture potentielle des frontières interprovinciales
- 5.3 Arrêt temporaire des services de premiers répondants lors de la pandémie de COVID-19
[RENÉE LANCE]
- 16.2 Feu à ciel ouvert
- 15.5 Retour à l'horaire normal pour les employés
[GASTON ALLARD]

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 MARS ET DU 16 MARS 2020

2020-04-080

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 tel que présenté;

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 SUSPENSION DES INTÉRÊTS EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE

2020-04-081

ATTENDU QUE Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le coronavirus était désormais une pandémie mondiale;

ATTENDU l'adoption, le 13 mars 2020, d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge tient à répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 et offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçant;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte de suspendre l'application du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales de l'année 2020;

QUE Ce moratoire soit effectif du 1^{er} avril au 1er juillet 2020.

ADOPTÉE

4.2 RENOUVELLEMENT DE POLICE D'ASSURANCE MMQP-03-084060

2020-04-082

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement de son portefeuille d'assurance La Municipale, MMQP-04-084060 de la Mutuelle des municipalités du Québec, par son représentant Groupe Ultima inc., pour un total de 29 923 \$ incluant les taxes couvrant la période du 28 mai 2020 au 28 mai 2021.

▪ L'assurance des biens	15 354 \$
▪ Perte de revenus	0 \$
▪ Responsabilité civile	3 601 \$
▪ Erreurs et omissions	2 029 \$
▪ Crime	356 \$
▪ Automobile	2 695 \$
▪ Bris de machines	1 877 \$
▪ Responsabilité civile complémentaire	0 \$
	+ taxes

ADOPTÉE

4.3 ADHÉSION 2020-2021 – CHAMBRE DE COMMERCE DU PONTIAC

2020-04-083

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Pontiac – au coût de 125 \$ (plus taxes) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

4.4 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-04-055 ET NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR POURVOIR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE TRÉSORIER

2020-04-084

ATTENDU QUE la directrice générale / Secrétaire Trésorière a quitté son poste le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE deux personnes se sont désistées du comité de sélection établi le 11 mars 2020.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2020-03-055 soit abrogée;

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge mettent en place un comité de sélection pour le processus d'embauche. Ce comité est composé de :

- Pierre Vaillancourt
- Nathalie Denault
- Gaston Allard

ADOPTÉE

4.5 ENTÉRINER LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

2020-04-085

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT la fermeture de tous les entreprises et services non essentiels;

CONSIDÉRANT que le maire a discuté avec tous les conseillers avant de prendre les décisions.

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge entérine les décisions prises par le Maire et la directrice générale adjointe, soit de limiter les contacts des employés au minimum.

- QUE** le bureau municipal demeure ouvert avec une employée seulement à la fois, soit avec la secrétaire-comptable ou la directrice générale adjointe;
- QUE** l'inspecteur municipal et la directrice générale adjointe (qui est à forfait) travaillent de la maison;
- QUE** la bibliothèque est fermée et la bibliothécaire envoyée à la maison;
- QUE** l'équipe de voirie limite les contacts entre eux et assure minimalement le maintien des services essentiels d'eau, d'égout et entretien des rues;
- QUE** le responsable des usines d'eau potable et eaux usées minimise ses contacts et maintient les services essentiels d'eau et d'égout;
- QUE** L'éboueur-conducteur maintient le service essentiel des collectes de matières résiduelles;
- QUE** cette résolution est applicable du 23 mars au 11 avril.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2020-04-086

- CONSIDÉRANT QUE** le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1er mai 2017;
- CONSIDÉRANT QUE** la 2e année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminée le 30 avril 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge adopte le rapport annuel de l'An 2 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre celui-ci au ministre.

ADOPTÉE

**5.2 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE BUREAU
COORDONNATEUR EN CAS DE SINISTRE**

2020-04-087

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge a reçu une aide financière de l'agence Municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

ATTENDU QUE cette aide soit pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QU' il fut convenu d'acheter une génératrice pour le bureau municipal, qui deviendrait le centre de coordination pour la municipalité en cas de sinistre;

ATTENDU QU' il fut convenu que le bureau municipal de Fort-Coulonge pourrait aussi servir à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract en cas de sinistre;

ATTENDU QUE Cette dépense fut inscrite dans le plan d'immobilisation prévu au budget 2020;

ATTENDU QU' une soumission fut demandée à deux entrepreneurs locaux;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge retiennent la soumission de SE ÉLECTRIQUE INC. au montant de 47 200 \$ (plus taxes) pour l'achat et l'installation d'une génératrice Kohler, modèle 50REOZK 50kw 120/240 volt avec un inverseur automatique modèle KSS-JFNA-400S 400A 120/240.

ADOPTÉE

**5.3 ARRÊT TEMPORAIRE DES SERVICES DE PREMIERS
RÉPONDANTS LORS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

2020-04-088

CONSIDÉRANT les risques accrus de contamination lors d'intervention de premier répondant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur national de la santé publique a indiqué, le 4 avril 2020, que l'ensemble du Québec fait maintenant l'objet d'une transmission communautaire de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants agissent bénévolement et ne reçoivent aucun avantage pécuniaire à ce titre.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge appuie la recommandation du chef

pompier de suspendre le service de premier répondant jusqu'à nouvel ordre;

QUE le conseil attendra la recommandation du Chef pompier avant de rétablir ce service.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 PLAN D'INGÉNIERIE POUR LA FONDATION DU GARAGE

2020-04-089

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà choisi la STEEL BUILDING CO. pour l'achat du garage.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge accordent aussi à STEEL BUILDING CO le mandat de préparer les plans et devis pour la fondation de ciment, au coût de 1 000 \$.

ADOPTÉE

6.2 AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS 2020

2020-04-090

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent les travaux de réfection de trottoirs d'une longueur approximative de 84 m linéaires sur la rue Bryson et réparer 2½ m au 7 rue Charles pour l'année 2020;

QUE la directrice générale adjointe est autorisée à formuler les appels d'offres sur invitation pour ces travaux.

ADOPTÉE

6.3 REMPLACEMENT DE BOTTES DE TRAVAIL POUR L'EMPLOYÉ 200-003

2020-04-091

ATTENDU QU' un bris de boyau hydraulique a détrempe un employé;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'une nouvelle

paire de bottes de travail pour l'employé 200-003;

ET CE

selon les conditions établies dans la politique des employés.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 RÉDUCTION TEMPORAIRE DES EFFECTIFS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-04-092

ATTENDU la présente crise de la COVID-19;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge réduisent temporairement les effectifs à la collecte des matières résiduelles;

QUE l'employé 300-008 sera temporairement mis à pied.

ADOPTÉE

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 PROTOCOLE D'ENTENTE – PARTAGE D'UNE RESSOURCE DÉDIÉE AU LOISIR MUNICIPAL

2020-04-093

ATTENDU QUE les municipalités concernées par ce protocole d'entente sont les municipalités de Mansfield-et-Pontefract, ayant son siège social au 300 rue Principale, Mansfield-et-Pontefract, QC et Fort-Coulonge, ayant son siège social au 134, rue Principale, Fort-Coulonge, QC.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires des municipales et de l'Habitation octroie une subvention de 50 000 \$ pour la durée totale du projet d'une durée de 2 ans, qui débutera le 1er mai 2020 et se terminera le 1er mai 2022. La subvention sera versée à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

ATTENDU QUE Loisir sport Outaouais et la MRC de Pontiac sont présents en soutien-conseil pour l'embauche et l'accompagnement de la nouvelle ressource dédiée au loisir pour la

durée de l'entente. Une banque d'heures maximale sera déterminée lors de l'évaluation des besoins.

ATTENDU QUE Attendu que chacune des municipalités signataires de l'entente déboursera la somme de 12 500 \$ par année pour la durée totale du projet. Les versements se feront le 1er mai 2020 et le 1er mai 2021 dans un compte bancaire qui sera géré par la municipalité responsable de la gestion du projet. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation versera 25 000 \$ au printemps 2020 et au printemps de 2021.

ATTENDU QUE la municipalité qui sera responsable de la gestion de la nouvelle ressource en loisir sera la Municipalité de MANSFIELD-ET-PONTEFRACT et le gestionnaire de la nouvelle ressource sera ÉRIC ROCHON, ayant la fonction de Directeur général / secrétaire-trésorier.

ATTENDU QU' un comité de suivi sera formé d'un représentant de Loisir sport Outaouais, d'un représentant de la MRC de Pontiac et d'un représentant de chacune des municipalités signataires de l'entente. Ce comité aura comme principales fonctions de faire un suivi des livrables du plan d'action, de s'assurer d'offrir l'aide nécessaire à la nouvelle ressource pour la réalisation de ces tâches et de faire l'évaluation annuelle de l'entente afin d'apporter des améliorations.

ATTENDU QU' un plan d'action annuel sera rédigé pour la nouvelle ressource et sera approuvé par les deux municipalités signataires de l'entente avant le 1er juin. Le plan d'action pourra être modifié sous approbation du comité de suivi. Les heures attribuées à chacune des municipalités seront en fonction du plan d'action établie par le comité.

ATTENDU QU' un contrat de travail sera rédigé par la municipalité responsable de la nouvelle ressource qui sera approuvée par les deux municipalités signataires de l'entente.

ATTENDU QUE si la ressource démissionne ou qu'il y a congédiement, les municipalités de l'entente devront pourvoir le poste dans un délai maximal de 3 mois.

ATTENDU QU' En cas de litige, les signataires de l'entente doivent s'adresser au comité de suivi pour expliquer la situation et proposer des solutions. Si aucune des solutions proposées n'est acceptée par chacun des signataires, une procédure légale pourra être entreprise si nécessaire.

ATTENDU QUE Les signataires de cette entente ont lu et pris connaissance de chacun des articles de ce protocole d'entente. En apposant leur signature ici-bas, ils s'engagent à respecter cette entente jusqu'au 1er mai 2022. Ce protocole d'entente doit être approuvé par une résolution municipale des deux signataires.

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale adjointe, Renée Lance à signer le protocole d'entente et de démarrer le processus d'embauche tel que proposé dans l'échéancier proposé par Loisir Sport Outaouais, et ce avec Eric Rochon de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract et Normand Veillette de Loisir Sport Outaouais.

ADOPTÉE

10.2 VILLAGE EN FÊTE

2020-04-094

CONSIDÉRANT la présente crise de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la distanciation sociale sera de mise pendant une très longue période de temps.

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge annule l'édition 2020 de village en fête.

QUE le premier versement déjà versé à la chargée de projet sera pour les services déjà rendus dans ce projet.

ADOPTÉE

10.3 ARBRE COMMÉMORATIF AU PARC CENTENAIRE – EN MÉMOIRE DE KARINE MARION

2020-04-095

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge achète et plante, ce printemps, un arbre au parc Centenaire en mémoire de Karine Marion.

ADOPTÉE

10.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-068

2020-04-096

CONSIDÉRANT la présente crise de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque demeure fermée et que les vacances de la bibliothécaire ont été reportées.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge abroge la résolution 2020-04-068.

ADOPTÉE

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION — COMPTES FOURNISSEURS DE MARS 2020

2020-04-097

ATTENDU QUE les comptes du mois de mars ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 112 509,97 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	33 271,41	\$
Opérations courantes payées	36 074,19	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	43 164,37	\$
Total	112 509,97	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, RENÉE LANCE, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 8^e jour du mois d'avril 2020.

RENÉE LANCE,
Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 DEMANDE DE DONS

- 12.1.1. Bourses Pontiac
- 12.1.2. Académie des retraités de l'Outaouais
- 12.1.3. CSHBO – Adulte
- 12.1.4. Mont d'or

2020-04-098

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de
Fort-Coulonge autorisent :

- CSHBO – Adulte : 100 \$/finissant de la Municipalité du village de Fort-Coulonge;
- Mont d'or : 1 appareil pour 1 résidence à Fort-Coulonge, pour un montant de 550 \$.

ADOPTÉE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DE DOSSIERS

- 15.1 CNESST
- 15.2 ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUES
- 15.3 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
- 15.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS
- 15.5 RETOUR À L'HORAIRE NORMAL POUR LES EMPLOYÉS

16. VARIA

- 16.1 Table des Aînés du Pontiac – Don de 1 500 \$ à Bouffe Pontiac
- 16.2 Feu à ciel ouvert

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-099

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 22 h 30.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Renée Lance,
Directrice générale adjointe/
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».